



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 88500

## Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la nécessité de renforcer la protection et la sécurité des utilisateurs de deux-roues motorisés. Il rappelle que, si la répression peut être un outil capable de dissuader les excès de certains conducteurs, la prévention - sous toutes ses formes - reste un moyen efficace et performant. Il souligne que l'application d'une TVA à 5,5 % sur les équipements de sécurité, une meilleure formation des conducteurs dès le plus jeune âge et une meilleure prise en compte des deux-roues motorisés dans les schémas d'infrastructures routières, sont trois axes qui méritent une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics. Il demande, en conséquence, ce que le Gouvernement compte faire pour aller dans ce sens et faire en sorte que la prévention réduise significativement l'accidentalité des motards et diminue ainsi, pour la collectivité nationale, les coûts générés par les soins post-traumatiques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Briand](#)

**Circonscription :** Indre-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88500

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 septembre 2010, page 9929

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)